

## Les concours spécifiques

### GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

Inscription auprès du Relais Départemental des Gîtes Ruraux et du Tourisme Vert et Clé Vacances.

### ECLUSES

Inscription dans chaque arrondissement de Voies Navigables de France.

### CONCOURS DES ECOLES FLEURIES

Inscription à l'Office Central de Coopération à l'École et auprès des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

### CONCOURS DES OFFICES DE TOURISME FLEURIS

En partenariat avec l'UDOTSI.

## Les grands rendez-vous

### 19 MARS

► 5èmes Rencontres de la Marne Fleurie  
Vendredi 19 Mars 2010 lors du Salon « Tendances Nature » à Reims

Thème : la biodiversité dans les communes fleuries

Au programme les interventions de :

- Masevaux - (68) - 4 fleurs
- Châlons-en-Champagne - 4 fleurs
- Bazancourt - 2 fleurs
- LPO - Ligue de protection des oiseaux

### 30 MARS

► Parution du livre « Paysages & Jardins de la Marne » édité par le Lou du Lac

► Inauguration de l'exposition des Archives Départementales sur « le beau et l'utile, parcs et jardins de la Marne »

### DU 4 AU 6 JUIN

► « Rendez-vous aux Jardins »

### TOUT L'ÉTÉ

► Portes ouvertes dans les Maisons d'Exception tout l'été 2010  
► Fête dans les villes et villages fleuris



Parution le 30 mars



Parution le 1<sup>er</sup> mars

La Marne, 1<sup>er</sup> département  
**FLEURI**  
de France

# villes et villages fleuris 2010

Le concours départemental  
des grands rendez-vous

LA MARNE  
LA CHAMPAGNE

Comité départemental du tourisme de la Marne  
13 bis rue Carnot – B.P. 74 – 51006 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. : 03 26 69 51 08 – Fax : 03 26 68 46 45  
[www.tourisme-en-champagne.com](http://www.tourisme-en-champagne.com)

LA MARNE  
LA CHAMPAGNE  
Département Fleuri

CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



## Le Concours des Villes et Villages Fleuris, un moyen pour aménager et embellir votre commune

- Vous avez participé en 2009 : votre commune est automatiquement inscrite
- Vous souhaitez participer pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2010 : retournez dès aujourd'hui le bulletin de participation ci-joint au :

Comité départemental du tourisme de la Marne  
13 bis rue Carnot – B.P. 74 – 51006 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. : 03 26 69 51 08 – Fax : 03 26 68 46 45  
Mail : s.vautrain@tourisme-en-champagne.com

[www.tourisme-en-champagne.com](http://www.tourisme-en-champagne.com)

Retrouvez

La Marne,  
Département  
Fleuris  
sur notre site  
Internet

### Arbre du Parrainage pour votre 1<sup>ère</sup> participation

Pour votre 1<sup>ère</sup> participation, demandez le soutien d'une commune déjà inscrite l'année passée. Vous bénéficierez de son expérience mais aussi de l'aide du Comité départemental du tourisme qui vous offre un arbre à planter lors d'une cérémonie.

### La rencontre avec le jury

Chaque commune reçoit la visite d'un Jury Cantonal aux date et heure qui vous seront communiquées en temps utile afin de présenter le programme communal d'embellissement.

L'équipe communale peut alors exposer ses objectifs et ses enjeux :

- Amélioration du cadre de vie et de l'accueil
- Présentation de l'environnement et de l'identité communale
- Moyens humains et financiers
- Programmation et phasage des réalisations

La visite de la commune permet d'évaluer les réalisations en fonction de la grille d'appréciation nationale téléchargeable avec des critères plus précis sur le site Internet : [www.tourisme-en-champagne.com](http://www.tourisme-en-champagne.com)

- Patrimoine paysager et végétal (arbres, arbustes, vivaces, fleurs, création et entretien des espaces verts) 50 %
- Cadre de vie et développement durable (propreté, entretien et rénovation du patrimoine, gestion de l'eau, aménagement des traverses) 30 %
- Animation et valorisation touristique (participation des habitants, enfants, action pédagogique, information et communication vers la population) 20 %

Si la commune a sélectionné des lauréats particuliers (1 par catégorie) pour le Concours Départemental des Maisons Fleuries, la visite du Jury de Canton aura lieu en même temps que la visite des réalisations communales.

### Conseils aux communes pour progresser dans leur stratégie et mise en œuvre

Communes non labellisées :

Contact CDT Marne – Pierre Vincent  
Tél. : 03 26 69 51 08 – Mail : [p.vincent@tourisme-en-champagne.com](mailto:p.vincent@tourisme-en-champagne.com)  
Vous pouvez également contacter l'animateur de votre Jury de Canton

Communes labellisées :

CRT Champagne-Ardenne - Aurélie Champagnac  
Tél. : 03 26 21 95 80 - [champagnac@tourisme-champagne-ardenne.com](mailto:champagnac@tourisme-champagne-ardenne.com)

### 40 professionnels signataires de la charte « Partenaire Qualité » s'engagent aux côtés du CDT à

(liste téléchargeable sur notre site Internet : [www.tourisme-en-champagne.com](http://www.tourisme-en-champagne.com))

- Fournir des produits ou des prestations de qualité particulièrement adaptés au climat et aux sols
- Fournir tous les renseignements nécessaires sur l'origine des produits vendus en bon état phytosanitaire
- Apporter des conseils, des idées, des exemples de réalisation
- Proposer la visite de leur lieu de production

### Formation de personnel communal avec le CNFPT

Demander le programme spécifique :

Contact : Catherine Salle – Tél. : 03 25 83 10 60  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

### Prix Embellissement Durable avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux



Récompense une commune qui a mis en œuvre un véritable programme d'embellissement tout en tenant compte de la faune et la flore sauvages.

Seront tout principalement pris en compte :

- la plantation d'arbres et d'arbustes locaux et tout particulièrement à fruits,
- le paillage et le mulching,
- la réduction d'arrosage avec l'eau de la concession, la diminution ou l'abandon des désherbants,
- le maintien d'espaces « sauvages »,
- l'aménagement de nichoirs, abris... visant à favoriser la faune et la flore spécifique à la Champagne,
- les actions de communication et pédagogiques ainsi que tout aménagement (nichoirs, abris, ...) visant à favoriser la faune et la flore spécifique à la Champagne.

Les communes seront présélectionnées par le Jury de Canton.

Les communes retenues doivent réaliser un dossier de présentation des actions.

Une visite technique a lieu en septembre.

## Calendrier du concours des villes et villages fleuris

### 25 JUIN

Présélection communale des lauréats particuliers par le Jury Communal. La commune sélectionne un représentant communal par catégorie :

- Maisons avec grand jardin (superficie supérieure à 500 m<sup>2</sup>)
- Maisons avec petit jardin (superficie inférieure à 500 m<sup>2</sup>)
- Maisons avec balcon, fenêtre ou décor sur la voie publique
- Exploitations viticoles
- Fermes traditionnelles (en activité ou non)
- Etablissements privés accueillant du public
- Hôtels ou Restaurants ou Cafés ou Campings ou Logis de France
- Maisons avec parc visible de la rue
- Maisons avec potager fleuri au naturel (nouveau)

### 9 JUILLET

Présélection des lauréats départementaux par les 31 Jurys de Canton après la visite de toutes les communes

- Palmarès cantonal des Communes Fleuries et des Maisons Fleuries
- Sélection des communes proposées à la 1<sup>ère</sup> fleur pour visite du Jury Départemental
- Présélection des communes pour le Prix « Embellissement Durable »

### 16 AU 22 JUILLET

Visite commune du Jury Départemental et du Jury Régional

### 31 JUILLET

- Palmarès départemental des Maisons Fleuries
- Palmarès départemental des Villes et Villages Fleuris
- Palmarès des Communes mentionnées au Tableau d'Excellence Départemental
- Palmarès des communes 1 Fleur en 2010

### SEPTEMBRE

Passage du Jury départemental du « Prix Embellissement Durable »

### 19 NOVEMBRE

Remise des Prix départementaux à Fagnières

